



« La date du déménagement approche ; je dois nettoyer mon appartement et aussi, entre autres, éliminer des produits chimiques. A quoi dois-je faire attention ? »

Bientôt le 1^{er} avril : la première échéance officielle de l'année pour déménager. Pour beaucoup de personnes, cela signifie : emballer les cartons, tout en opérant un tri et faire reluire l'appartement jusqu'à ce qu'il brille. A moins que le contrat de location ne spécifie autre chose, l'habitat doit être remis en parfait état. Il s'agit notamment de nettoyer le four, la hotte de ventilation et de détartrer la salle de bains. Pour ce faire, on a fréquemment recours à des produits chimiques qui peuvent s'avérer nuisibles ou dangereux s'ils sont mal utilisés. Ces produits doivent donc être manipulés avec la plus grande précaution. Si vous avez décidé de nettoyer vous-même votre appartement, sans recourir à l'aide d'un professionnel, veuillez tenir compte des conseils suivants : consultez l'étiquette du produit de nettoyage pour voir si un symbole de danger y figure (bord rouge sur fond blanc, comme les panneaux de circulation, ou noir sur fond orange) et lisez attentivement les mentions de danger et les conseils de prudence. Et surtout, protégez-vous à l'aide de gants et/ou de lunettes de protection.

Une fois le nettoyage terminé, que faut-il faire des produits chimiques restants ? Si vous ne voulez pas les prendre lors du déménagement, rappez-les dans leur emballage d'origine là où vous les avez achetés ; en effet, tous les commerçants sont tenus de reprendre les produits chimiques qu'ils vendent et de les éliminer. Certains déchets (huiles, pesticides, insecticides, solvants, peintures, vernis, engrais) peuvent être rapportés dans des centres de collecte ou des déchetteries. Les réglementations à ce sujet varient d'une région à l'autre. Pour plus d'informations, consultez le service communal responsable ou le service de gestion des déchets de votre canton.

Vous vous protégez vous-même et l'environnement.

Mr. Safety

Voici comment nettoyer et éliminer vos déchets correctement et en toute sûreté

- Lors de l'achat, choisissez les produits les moins dangereux.
- Consultez les symboles de danger sur l'étiquette et lisez attentivement les informations relatives à la sécurité, aux dangers et à l'élimination des produits.
- Conformez-vous aux mesures de protection figurant sur l'étiquette.
- Après leur utilisation, rangez les produits dans un lieu sûr.
- Evitez d'utiliser des produits professionnels chez vous car ils sont en général nettement plus agressifs et concentrés.
- N'éliminez pas les produits chimiques restants à travers les canalisations et ne les jetez pas à la poubelle.
- Rappez les produits restants dans leur emballage d'origine au point de vente ou à la déchetterie.
- Et s'il devait tout de même arriver quelque chose, conformez-vous aux instructions figurant sur l'étiquette du produit. En cas de doute, contactez le centre d'information toxicologique au n° 145.

Des questions ? Des suggestions ?

Des demandes de précision ?

Vous trouverez sur **www.infochim.ch** des informations supplémentaires pour l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques au quotidien.